



## procès pour vice caché sur mon véhicule

Par **tennisgirl24**, le **28/11/2010** à **17:43**

Bonjour, voilà j'ai été en procès pour vice caché sur mon véhicule et j'ai eu gain de cause. La personne qui m'a vendu le véhicule est condamné à me verser la somme de 5500€. Je voulais savoir combien cela mettait pour avoir la somme en sachant que c'est un jugement exécutoire. Il est solvable.  
Je vous remercie d'avance

Par **Domil**, le **28/11/2010** à **18:25**

Commencez par une LRAR pour un versement amiable. Si rien ne vient, il faut aller voir un huissier pour faire signifier le jugement et exiger le paiement, puis s'il le faut mise en place d'une saisie.

Par **tennisgirl24**, le **29/11/2010** à **18:30**

et bien l'huissier y est déjà aller pour lui signifier le courrier mais c'est un peu compliqué. Ce monsieur est militaire dans la marine et en ce moment, il est sur le charles DE gaulle et il n'a plus son ancienne adresse. Mais est-ce que l'huissier peut aller chez les parents de ce monsieur étant donné que c'est sa dernière adresse connue?Ce la fait maintenant une semaine et je n'ai toujours pas de nouvelles de l'huissier? est-ce normal?  
Je vous remercie d'avance